PROJET D'ETABLISSEMENT

Crèche Multi-accueil Maurice Chappe

Validité à compter du 1er Septembre 2016

SOMMAIRE

1-Présentation de la structure

1.1-Identification du gestionnaire et de la structure
1.2-Nature de l'accueil
1.3-Autorisations
1.4-Modalités de l'agrément modulable mis en place depuis mars 2016

2-Projet éducatif

2.1-Les valeurs portées par l'équipe pour garantir un accueil de qualité
2.2-Les objectifs

3-Projet social

3.1-Les caractéristiques de l'environnement
    3.1.1-Implantation de la structure et description du territoire géographique
    3.1.2-Les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population
3.2-Intégration de la structure dans son environnement
3.3-Modalités d'accès aux familles qui connaissent des difficultés

4-Activités, rythmes et espaces proposés

4.1-Périodes d'ouverture
4.2-Modalités d'accueil, soins et d'éveil
4.3-Modalités d'organisation de la vie quotidienne
    4.3.1-Le déroulé d'une journée type
    4.3.2-L'enfant est accueilli...
    4.3.3-Les besoins de l'enfant sont respectés...
    4.3.4-L'enfant s'éveille...
4.4-Les modalités d'accueil spécifiques
    4.4.1-Les modalités d'accompagnement et d'accueil d'un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique
    4.4.2-Les modalités d'accueil d'urgence
    4.4.3-Les actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle

5-Compétences professionnelles mobilisées

5.1-L'organisation du personnel
    5.1.1-Descriptif de l'équipe : qualification, statut, nombre, missions.
    5.1.2-Modalités de coordination interne et externe
    5.1.3-Organisation des temps de professionnalisation
    5.1.4-Intégration et suivi des stagiaires
5.2-Le recours à des intervenants extérieurs

6-Définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement

7-Modalités des relations avec les organismes extérieurs

8-Modalités de suivi du règlement de fonctionnement

1-Présentation de la structure

1.1-Identification du gestionnaire et de la structure

NOM DU GESTIONNAIRE : Mairie d'Opio
ADRESSE : Route du Village 06650 OPIO
TELEPHONE : 04 93 77 23 18
ADRESSE MAIL : accueil@mairie-opio.fr

NOM DE LA STRUCTURE : SMA Maurice Chappe
ADRESSE : 7, Chemin des Eigages 06650 OPIO
TELEPHONE : 04 93 77 25 37
ADRESSE MAIL : multiaccueil@mairie-opio.fr

1.2- Nature de l'accueil

L'établissement est municipal et assure **un accueil collectif multi accueil**: régulier à temps plein ou à temps partiel, occasionnel ou d'urgence.

1.3- Autorisations

-Date de l'autorisation d'ouverture au public pris par le maire: le 22 mai 1996
-Autorisation d'ouverture et de fonctionner donné par le Président du Conseil Départemental:

- Date : 25 avril 1996
- Capacité : 24 places
- Age des enfants accueillis : 3 mois à 4 ans

1.4- Modalités de l'agrément modulable mis en place depuis mars 2016

-Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 8h00 à 17h30 : 24 places
- de 17h30 à 18h00 : 12 places
- de 18h00 à 18h30 : 6 places

-Les mercredis :

- de 8h00 à 13h00 : 24 places

2-Projet éducatif

L'éducation, parce qu'elle participe au développement social, économique et culturel, est un enjeu politique prépondérant pour la commune d'Opio. C'est aussi un formidable enjeu en termes de qualité de vie des habitants. Tout au long de l'année, le maire et l'élu à l'enfance accompagnent et soutiennent les professionnelles dans la mise en place du projet éducatif qui se veut évolutif conjuguant action et réflexion.
Les agents du multi accueil Maurice Chappe dédiés à la petite enfance sont particulièrement dévoués à cette mission passionnante : la formation des êtres en devenir...
La structure propose un projet éducatif qui prépare les petits à la vie en société dans une ambiance chaleureuse et ludique.
La commune remercie la Caisse d'allocations familiales et le Conseil départemental de leur indispensable soutien.

2.1- Les valeurs portées par l'équipe pour garantir un accueil de qualité

Le projet éducatif a été élaboré par l'ensemble des professionnelles du multi accueil et ce, durant 3 ans (2012-2015) avec l'aide précieuse de Nadège Educatrice de Jeunes enfants, recrutée sur cette période pour aider à la mise en place du projet. Ce projet a pour but de mettre en place une pratique éducative cohérente de tous les membres de l'équipe. C'est un support servant de base de travail. Il guide les professionnelles vers l'accompagnement qu'elles souhaitent proposer mais il permet également à l'enfant de se sentir sécurisé à travers la cohérence qu'il apporte au quotidien.
Il a été réalisé en lien avec les orientations politiques communales : s'adapter aux besoins diversifiés des familles, proposer un accueil de qualité aux enfants et à leur famille, favoriser l'accueil des familles en difficulté, favoriser et développer des actions prenant en compte le développement durable dans le cadre de l'agenda 21 : produits d'entretien écolabel, potager avec les enfants..., bénéficier d'une équipe professionnelle petite enfance de qualité en ayant la conviction que la réussite d'une crèche repose principalement sur la qualité de l'équipe auprès des enfants et de leurs parents.

Les valeurs éducatives

Marie-Paule Thollon-Behar : « Accueillir un tout petit avec toutes les conditions réunies pour qu'il grandisse bien est un enjeu de notre société. Ce tout petit sera l'adulte de demain, un adulte solide, confiant dans ses attachements, capable de penser et de vivre avec les autres ou pas ».
Notre préoccupation est le bien-être de l'enfant et le respect du projet parental.

Etat d'esprit et principes directeurs :

a. **Pour les temps de soin:**

- Gestuelle douce et chaleureuse. Le soin a une fonction « contenante-humanisante ». Respect du corps : douceur, délicatesse. Respect du rythme : lenteur, calme, tranquillité.

- Le soin est un moment privilégié de la relation et des échanges intenses entre l'adulte et l'enfant : « Lui et que lui », notion d'intimité, être dans la « présence » en verbalisant.
- Le temps du soin doit favoriser le bien-être et la participation de l'enfant.
- L'enfant est considéré comme un partenaire actif durant le soin. L'enfant est doué de compétences et d'initiatives.

b. **Pour le temps du « non-soin » (en dehors des temps de soins) :**
Faire confiance, autonomie, notion de petite distance (ne pas être intrusive, interventionniste).

Respect des individualités :

- Nous privilégions le respect des individualités par une prise en compte des différences, de la diversité des personnalités, des compétences individuelles et l'émergence de talents.
- Nous privilégions le respect du rythme individuel au sein du collectif pour favoriser la socialisation et non la collectivisation dans la perspective d'un « vivre ensemble » respectueux de chacun.
- Nous proposons des activités d'éveil qui favorisent l'autonomie et les expériences individuelles.

Cadre sécurisant :

- Le travail de référence : plus on construit un sentiment d'attachement, plus on favorise l'autonomie.
- La stabilité de repères spatio-temporels autour d'une organisation régulière de la journée permettant à l'enfant d'anticiper progressivement les différents moments de la journée.
- La qualité des moments de transition.
- Des actions éducatives prenant en compte le projet éducatif de la famille sur le principe de la coéducation.
- Le devoir d'optimisme et de valorisation de chacun.

Attitudes éducatives du personnel

Maîtriser les paroles au-dessus de la tête de l'enfant.
Verbaliser à l'enfant ses intentions et ses actes.
Se mettre à la hauteur de l'enfant pour lui parler.
Ne pas forcer l'enfant.
Ne pas presser l'enfant.
Positiver et encourager ce que fait l'enfant.
Ne pas mettre l'enfant en situation d'échec.
Ne pas oublier l'intérêt de l'enfant.
Ne pas faire de favoritisme.
Ne pas étiqueter l'enfant et sa famille.
Appeler l'enfant par son prénom.

2.2- Les objectifs

Pour les familles :

- Favoriser la socialisation de tous les enfants quelle que soit l'activité des parents en proposant des places en fonction du besoin horaire des familles.
- Accompagner les familles dont un membre a fait le choix du congé parental en lui laissant la possibilité d'avoir des loisirs et activités grâce à l'accueil occasionnel.
- Encourager la participation des parents à la vie de la crèche et valoriser les compétences parentales.
- Accompagner, soutenir les familles dans leur fonction parentale.

Pour les enfants :

- Respecter les besoins individuels des rythmes biologiques.
- Favoriser l'autonomie, c'est-à-dire accompagner l'enfant sans faire à sa place.
- Verbalisation de ce que l'on va faire/ ce que l'on fait à l'enfant.
- Assurer son bien-être.
- Favoriser les conditions propices au développement de l'enfant.

Pour les professionnelles :

- Croire au talent de chacune, en l'intelligence et la responsabilité collective.
- Considérer que travailler ensemble est une force et que chacun peut apporter sa contribution.
- Etre solidaire et savoir partager ses difficultés et ses réussites pour grandir ensemble.
- Accorder de l'importance à la formation continue pour être dans une démarche d'amélioration constante des pratiques professionnelles.

3-Projet social

3.1- Les caractéristiques de l'environnement

3.1.1- Implantation de la structure et description du territoire géographique

D'une superficie de 9.47 km2, la commune d'Opio est située entre le pays grassois et les hauteurs de Cannes.

Bâtie sur un site exceptionnel, Opio se situe à quelques kilomètres du complexe scientifique de Sophia Antipolis.

Commune verdoyante, en zone rurale, elle est composée :

- d'un petit bourg perché (le vieux village) sur une proéminence naturelle, établi autour d'une place et de vieilles bâtisses provençales (dont la mairie) donnant sur une petite église à campanile typique de la région.
- De collines panoramiques dominant une plaine et des vallons successifs aux paysages rythmés par les oliveraies, les pinèdes ou forêts de chênes et des terrains agricoles et horticoles (plantation de roses).

Des sentiers pédestres arpentent la commune.
Les Upians disposent d'un cadre de vie et d'un environnement exceptionnels.
Dans ce coin de Provence protégé et privilégié, les habitations sont majoritairement des maisons individuelles où le cachet de l'ancien se mélange à une architecture plus contemporaine de qualité.
Opio possède une zone d'activité (brasserie, kiné, salon bien-être, restaurants et commerces et une zone commerciale centrale (supermarché, pharmacie, coiffeurs, primeurs, bouchers, boulangers, restaurants, pressing, prêt à porter, cabinet médical, bureau de poste....).
Un village vacance « Club Med » et deux golfs sont implantés sur son territoire. Par ailleurs, la commune a des projets de logements sociaux.
Opio bénéficie d'un magnifique parc de loisirs (équipé de jeux pour enfants, d'un parcours santé et d'équipements sportifs en accès libre) et d'un tennis.
Opio est doté en différents équipements municipaux : 1 crèche collective, 1 école maternelle, 1 école primaire avec piscine et tennis, 1 salle polyvalente où sont donnés spectacles, cours de danse, concerts, théâtre..., un point lecture /relais médiathèque, un office de tourisme, un amphithéâtre de pleine air.
Les structures de proximité sont : le Tennis club d'Opio, 2 golfs privés, une école de musique et une école de danse.
Opio a une vie associative développée (environ 26 associations présentes sur le territoire).
Tout au long de l'année, de nombreuses manifestations rassemblent les Upians autour de la jeunesse, du patrimoine, des fêtes et de la culture.
Opio est desservi par les transports en commun (1 ligne régulière pour rejoindre les autres communes voisines, 4 lignes scolaires pour les élèves de la maternelle au lycée, 1 ligne secteur « transport à la demande » et 1 ligne « navette des neiges » pour Gréolières).

Les équipements présents à proximité de la structure:

Nombre d'assistantes maternelles privées sur la commune: 4 qui accueillent au total 12 enfants.
Ecole maternelle : 2-3 ans : 0
3-6 ans : 63 enfants (2016)
Accueil de loisirs associatif : Il est implanté sur le site de l'école primaire et est agréé pour 40 enfants de 3ans à 13 ans.
Il fonctionne les mercredis après-midi de 12h00 à 18h30 et les vacances scolaires de 8h00 à 18h00. Il accueille les enfants domiciliés sur les 3 communes : Opio, Gourdon et Châteauneuf.

- Nombre d'enfants (Opio) le mercredi après-midi <6 ans : 15 (2016)
- Nombre d'enfants (Opio) les vacances scolaires < 6 ans : 12 (2016)

Autres lieux d'éveil et de socialisation :

- Club sportif (danse, judo, tennis...)
- Ecole de musique
- Ecole de langue Néerlandaise

3.1.2- Les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population

Indicateurs démographiques

Nombre d'habitants : 2276 habitants (dernières données INSEE). Environ 15 naissances par an : nombre stable.

Nombre d'enfants < 6 ans : 90

Nombre d'enfants < 4 ans : 60

Caractéristiques socio-économiques de la population :

La moyenne économique se situe dans une tranche assez haute. La population est plutôt favorisée. Les ressources familiales sont globalement élevées.

C'est une population plutôt active où les deux parents travaillent ou des familles dont les mères sont au foyer par choix et/ou confort économique. Pas de situation de chômage (ou très ponctuelle). Les familles ont des emplois en horaires de journée. Profil plutôt de travailleurs indépendants, de cadres et professions supérieures.

Nombreuses sont aussi les familles étrangères (anglaises, néerlandaises, allemandes...) avec de très bonnes situations financières et des mères au foyer avec des besoins de collectivité pour leurs enfants (parler français)et des besoins de lien social (isolement).

Un assez grand nombre de familles sont de « vieilles » familles d'Opio. Les jeunes couples profitent de relais familiaux stables au sein de familles élargies. Les grands-parents, du fait de leur proximité, sont plutôt disponibles et soutenants ; un nombre conséquent d'entre eux loge leurs enfants et petits-enfants.

En 2015 sur la structure: 0 famille bénéficiait de l'application du plancher du barème des participations familiales, 10 familles bénéficiaient du plafond du barème des participations familiales.Pas de famille repérée en précarité.

Opio se développe : Les dispositifs et projets urbanistiques sont tournés sur le développement de la commune et sur l'avenir de la jeunesse à Opio.

Les aménagements pour les années à venir sont les suivants :

- Le projet « Centre Village » démarre courant 2016. Il prévoit la création de 26 logements sociaux (deux F1, dix F2, neuf F3, quatre F4, et un F5) destinés à la location aidée d'une part, et de 9 logements F4 en primo-accession encadrée à la propriété d'autre part. La livraison est prévue début 2018.
- Un programme de lotissement comprenant 48 logements avec 8 logements sociaux est en cours de réalisation avec une livraison prévue pour 2018.

Depuis le nouveau règlement PLU, ce sont en moyenne 15 logements individuels nouveaux par an (permis de construire).

Diagnostic:

L'ensemble des indicateurs montre que les besoins des habitants sont en train d'évoluer.

La réalisation du « Centre Village » et du lotissement (livraison 2018) va faire arriver de nouvelles familles (jeunes actifs) sur la commune et va induire une augmentation des demandes de places d'accueil petite enfance.

La mairie est consciente que le nombre de demandes de places d'accueil va augmenter dans les années à venir et notamment à partir de 2018. Un projet d'agrandissement des locaux est à l'étude et est prévu à moyen terme.

3.2- Intégration de la structure dans son environnement

La structure multi accueil est très facile d'accès et bénéficie d'un beau parking.
Elle se situe à côté de l'école maternelle et profite pleinement de cette proximité pour mutualiser des outils, matériel et locaux en commun (bibliothèque, cour, échanges de matériel, utilisation de la cantine pour les manifestations festives avec les familles).
De même, l'adaptation des enfants à l'école maternelle en est facilitée.
Avec l'aide de la CASA, les petits Upians de la crèche (également les enfants des écoles maternelle et primaire) bénéficie du passage du Bibliobus (1 fois par mois) pour l'emprunt de livres.
Le parc de loisirs de la ville est un lieu de sorties (à pieds) privilégié pour les enfants du service des grands qui profitent des équipements (structure de motricité...) et du cadre.
La zone commerciale située à proximité est également un but de promenades pour ouvrir les enfants sur le quartier et le monde des adultes (le boucher, le boulanger, le coiffeur, l'épicier...).
La salle polyvalente proche de la crèche peut être utilisée si besoin. Occasionnellement, des spectacles sont proposés aux enfants de la crèche et de l'école.
Toujours dans le quartier, nous emmenons les enfants découvrir les cultures de rose Centifolia au moment de la cueillette.

3.3- Modalités d'accès aux familles qui connaissent des difficultés

La commission d'attribution des places porte une attention particulière à toutes les familles qui rencontrent des difficultés et favorise l'entrée à la crèche de leur enfant.
En application des dispositions des articles L214-2 et L.214-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et de l'article L 2324-1 du code de la santé publique (CSF), la commune d'Opio est attentive aux demandes de place en crèche des enfants de familles connaissant des difficultés particulières, bénéficiaires de certaines prestations sociales. Elle accorde une priorité aux enfants dont le(s) parent(s) est (sont) dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, permettant aux bénéficiaires de trouver un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement qui leur sont proposées.

4-Activités, rythmes et espaces proposés

4.1- Périodes d'ouverture

La structure est ouverte : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h30 et le mercredi de 8h00 à 13h00.
La structure ferme 1 semaine au printemps, 4 semaines en août et 1ou2 semaines fin décembre.
Le calendrier des fermetures peut varier et est établi et porté à la connaissance des familles avant le 31 Décembre de l'année en cours pour l'année d'après (affichage dans le hall).

4.2-Modalités d'accueil, de soins, d'éveil

4.2.1- Modalités d'accueil

Les horaires et conditions d'arrivée et de départ des enfants sont :
Dans le service des moyens-grands :

- Les arrivées se font soit entre 8h00 et 9h30 soit à partir de 14h30
- Les départs se font soit à 12h00 soit à partir de 15h00

Dans le service des bébés :

- Les arrivées se font soit entre 8h et 11h00 soit à partir de 14h30
- Les départs se font soit à 11h, soit à 12h00 soit à partir de 14h30

Les enfants accueillis sont répartis en 3 groupes en fonction de l'âge et du développement psychomoteur : les bébés, les moyens et les grands.
Parfois, en fonction de leur développement ou suite à l'arrivée de nouveaux enfants dans la structure, certains enfants sont amenés à passer dans la section supérieure, et ce, en cours d'année. Un point est fait avec les parents pour veiller à la cohérence de ce changement.
Nous proposons une organisation des journées selon une journée type.

4.2.2- Modalités de soins

Nous nous efforçons de respecter les rythmes et les besoins de chacun, d'être à l'écoute et disponibles.
Nous accompagnons l'enfant à faire seul plutôt que de faire à sa place.
Avec l'accord des parents, nous proposons pour les bébés de faire des siestes à l'extérieur sur la terrasse.
Pendant le soin, les adultes sont centrés sur l'enfant et verbalisent ce qui se passe à l'enfant.

4.2.3- Modalités d'éveil

Les espaces de jeu sont aménagés en fonction des tranches d'âge.
Nous proposons un planning d'activités hebdomadaire, affiché dans le hall de la crèche.
Nous privilégions les ateliers d'éveil en petits groupes en faisant « tourner » les enfants. Des temps de décloisonnement sont organisés régulièrement en particulier sur les ateliers d'éveil du matin. Ces temps permettent aux enfants de trouver d'autres jeux, de rencontrer d'autres copains plus petits ou plus grands.
Nous alternons les ateliers dirigés et les jeux libres tout au long de la journée pour les grands.
Les jeux moteurs sont privilégiés surtout pour les moyens.
Nous favorisons la motricité libre pour les bébés et nous évitons de les mettre dans une position qu'ils ne maitrisent pas d'eux-mêmes.
Pendant le jeu libre, les enfants ont un accès visuel aux adultes à tout moment répondant à leur besoin de sécurité affective.
Nous privilégions le jeu libre à l'extérieur, dans la cour de la crèche équipée de structures de motricité, de vélos, porteurs, tunnel...
Les adultes veillent à renouveler les jouets ou le matériel à manipuler régulièrement.
Nous favorisons le « vivre-ensemble » en valorisant les comportements pro-sociaux c'est-à-dire toutes les relations que les enfants ont entre eux dès 10/12mois.

4.3- Modalités d'organisation de la vie quotidienne

4.3.1- Le déroulé d'une journée type

Nous organisons la journée des services de façon à instaurer une régularité des évènements dans le temps et une stabilité des situations dans l'espace. Ce déroulement prévisible de la journée favorise chez l'enfant une prise de conscience de lui- même et de son environnement.
Le déroulement de la journée type est affiché dans le hall de la crèche.

Journée type	Service des bébés	Services des moyens	Service des grands
Accueil des enfants et des parents :	De 8h00 à 11h00 ou à partir de 14h30	De 8h00 à 9h30	
Le regroupement : Pour se dire bonjour, histoires, chansons...	/	A 9h30 : tout le groupe	A 9h30 : tout le groupe
Les ateliers d'éveil : planning à la semaine	A 10h00. En petits groupes, avec du décloisonnement (mélanger les tranches d'âge), durée en fonction de l'intérêt de l'enfant et/ou du groupe.		
Le jeu libre : le plus souvent dans la cour	En alternance avec les temps « dirigés ». Les adultes observent les enfants et les accompagnent si besoin dans leur socialisation c'est-à-dire dans leur rapport avec les copains.		
Le change : les couches sont fournies par la structure	Les changes se font tout au long de la journée. Il y a des temps forts avant et après les siestes. Le change est un moment privilégié, d'échanges individualisés, avec des gestes doux et respectueux.		
Le repas : la cuisine est réalisée sur place. Les menus sont affichés.	A partir de 11h00 pour les repas à la cuillère. Soit assis sur les genoux de l'adulte soit assis sur un siège bébé, dans un espace réservé aux repas. Les biberons sont donnés à la demande.	A 11h10 Tablées de 4-5 enfants	A11h20 Tablées de 6 enfants
Le goûter	A partir de 15h00 pour les goûters à la cuillère. Les biberons sont donnés à la demande.	A 15h30	A 15h30
Le sommeil	Tout au long de la journée. Tout le travail doit permettre aux bébés de dormir en quantité et qualité suffisante source de son bien-être.	A partir de 12h30. Les réveils sont échelonnés en fonction des besoins de chaque enfant.	

4.3.2- L'enfant est accueilli...

L'accueil est un moment privilégié entre l'équipe de la crèche, la famille et l'enfant. Il permet d'établir une relation de confiance et aide l'enfant à gérer au mieux la séparation afin de l'amener à la vie en collectivité.

Premiers contacts avec la crèche

Le premier contact avec l'enfant a lieu dans les locaux de la crèche lors de l'entretien de la famille avec la responsable de la crèche. Il permet d'informer les parents sur le fonctionnement de la structure, présenter l'équipe et les modalités d'accueil.
Le règlement de fonctionnement est commenté aux parents.
L'entretien permet de recueillir des éléments sur l'histoire personnelle et familiale de l'enfant et de planifier son adaptation à la crèche.

Adaptation ou intégration progressive

Cette période indispensable est destinée à donner à l'enfant le temps et le soutien nécessaire pour lui permettre d'effectuer le travail psychique nécessaire à la séparation avec sa famille et à l'intégration du nouveau lieu d'accueil.
Pour les parents, le processus de séparation est également facilité.

La durée d'adaptation peut varier d'une à deux semaines en fonction du comportement de l'enfant et de la disponibilité des parents. Elle est progressive et amène l'enfant à découvrir tous les moments clés de la journée : accueil, repas, siestes, éveil, change, retrouvailles.
Un professionnel référent réalise cette adaptation afin qu'il y ait un interlocuteur privilégié pour l'enfant et sa famille, ce qui est réconfortant pour tout le monde. Tous ensembles, parents et professionnels, construisent une alliance éducative permettant à l'enfant de s'épanouir progressivement dans son nouveau lieu de vie.

Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5 : 10h à 15h
L'enfant vient avec le parent et reste 1 heure. Le parent et le professionnel référent de l'enfant échangent sur ses habitudes. Le parent et l'enfant prennent connaissance des lieux et de l'équipe.	Le parent et l'enfant restent présents ½ heure et le parent peut envisager de partir une ½ heure.	Le parent accompagne son enfant et le laisse 1 heure.	L'enfant peut rester 2 heures avec le repas.	L'enfant reste une petite journée. Il arrive le matin et prend le repas du midi, dort la sieste et part avant le goûter.
Si tout s'est bien passé, l'enfant commence la semaine suivante avec ses horaires habituels. La période d'adaptation est modulable, elle peut être rallongée mais également diminuée.				

Bien accueillir : mission quotidienne de l'équipe

Accueillir un enfant c'est aussi accueillir ses parents. De la qualité de cet accueil dépend la qualité du reste de la journée. L'accueil nécessite la disponibilité de chacun : prendre du temps le matin et le soir pour assurer le relais entre la famille et la crèche est indispensable.
L'accueil du matin est essentiel pour recueillir les transmissions des parents et établir un dialogue, tout en respectant la confidentialité. Les parents donnent des informations sur le déroulement du week-end, de la soirée, du lever et tous les renseignements pouvant avoir un impact sur la journée de l'enfant.
Lors des retrouvailles du soir, l'équipe transmet aux parents les points importants de la journée. Ainsi, les parents sont informés de tous les événements survenus en leur absence.

Espaces adaptés

Les locaux de la crèche sont fonctionnels et respectent les normes de sécurité en vigueur. Des visites peuvent être effectuées par le médecin de PMI, par les commissions de sécurité (pompiers) ou encore par la direction des services vétérinaires.
Ils comportent différents espaces :

- lieux de vie réservés aux enfants (salles de jeux, salles de repos, salles de bain, jardins...).
- locaux techniques dédiés à l'intendance (cuisine, buanderie, réserves, bureau, hall d'entrée...).

Ces espaces sont aménagés avec du mobilier adapté, de la lumière et des couleurs accueillantes.
Il y a 3 unités de vie distinctes : le service des bébés, le service des moyens et le service des grands.
L'entretien des espaces est assuré par l'agent d'entretien et la cuisinière, dans le respect des normes d'hygiène. Les protocoles HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) sont rigoureusement appliqués.

4.3.3- Les besoins de l'enfant sont respectés...

Alimentation : équilibre et variété

L'alimentation satisfait un besoin fondamental de l'enfant ; elle favorise l'éveil des sens, l'autonomie, la convivialité et la découverte de différentes saveurs.

Les menus proposés aux enfants sont variés, équilibrés et adaptés à leur âge. Ils sont élaborés selon les préconisations en vigueur par la cuisinière et la directrice. Les menus sont communiqués quotidiennement aux parents.

Les repas sont préparés sur place dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.

Le personnel veille à ce que le temps du repas soit source de plaisir, de détente et d'échanges. L'adulte est là pour faire découvrir différents plats à l'enfant mais en aucun cas pour le contraindre à manger.

Ce temps de repas est aussi un moment où sont abordées certaines règles de vie en collectivité (se laver les mains, attendre son tour, rester assis...).

Les enfants sont accompagnés dans leur quête d'autonomie : ils découvrent les aliments avec leurs mains, puis sont incités à manger seuls à la cuillère, mais l'équipe reste disponible pour les aider à manger. L'équipe s'adapte aux capacités et à la personnalité de chaque enfant pour l'accompagner au mieux à gérer ses difficultés éventuelles.

En cas d'alimentation essentiellement lactée, les biberons sont donnés à la demande et préparés sur place.

La poursuite de l'allaitement maternel est facilitée. Les mamans qui le souhaitent peuvent soit allaiter sur place, soit apporter des biberons de lait maternel dans de bonnes conditions d'hygiène et de transport (contenant réfrigéré). Le contrat pour la poursuite de l'allaitement est alors conclu entre les parents et le responsable de la crèche.

Dans la mesure où cela est compatible avec les impératifs de la vie en collectivité et le respect du principe de laïcité, les habitudes culturelles et familiales sont prises en compte.

En cas d'allergie alimentaire un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi de manière concertée entre les parents, le responsable et le médecin de la crèche et le médecin de l'enfant. Afin de sécuriser les conditions d'accueil et d'éviter tout risque médical, ce sont les parents qui fournissent alors à la crèche les repas de l'enfant.

Sommeil : au rythme de l'enfant

Le sommeil est un besoin fondamental pour l'enfant. Il est constructif, aide à grandir, à mémoriser les apprentissages et à développer le cerveau. Les professionnels respectent les besoins et les rythmes de sommeil de l'enfant, différents selon les âges.

Chaque enfant a un espace de sommeil dédié (lit, couchette). Ses rituels d'endormissement sont respectés (doudou, tétines, bercement) afin de lui apporter une sécurité affective.

Les professionnels surveillent les enfants pendant leur sommeil. Les enfants ne désirant pas dormir sont invités à se reposer dans le calme.

Les professionnels assurent des conditions favorisant la bonne qualité du sommeil, en respectant l'endormissement et le réveil naturel.

Hygiène et propreté : préoccupations et apprentissages

L'application des règles d'hygiène est une préoccupation constante des professionnels (lavage des mains, désinfection des locaux, du matériel, des jeux et jouets, nettoyage du linge, aération des locaux...) afin d'éviter que microbes, virus et autres bactéries ne viennent s'inviter trop régulièrement.

Les professionnels effectuent tous les soins d'hygiène quotidiens nécessaires au bien- être de l'enfant dans la collectivité (change, lavage des mains et du visage, mouchage...). Les gestes sont expliqués à l'enfant, qui est progressivement, incité avec douceur et bienveillance, à participer aux soins.
La crèche ne se substitue pas aux parents pour donner les bains quotidiens, nettoyer les oreilles, couper les ongles et les cheveux.
Le change est un moment de relations et d'échanges privilégié entre l'enfant et l'adulte. L'individualité et l'intimité de chaque enfant sont respectées.
L'apprentissage de la propreté est une étape importante pour l'enfant. Il est le seul à pouvoir décider du moment auquel il sera propre. Ce moment arrive quand l'enfant a atteint une certaine maturité physique, psychique et affective. Les professionnels accompagnent l'enfant dans cet apprentissage, en lien avec la famille et dans un souci de continuité entre la maison et la crèche. Le rythme de l'enfant est respecté et les oublis éventuels sont dédramatisés.

Équipes attentives à la santé et à la sécurité

La crèche accueille des enfants en bonne santé qui n'ont pas de contre-indications médicales à la vie en collectivité.
Le médecin intervenant à la crèche veille à l'application des mesures d'hygiène générale et d'urgence. Il accompagne les équipes dans leur réflexion sur la prise en charge de l'enfant.
Pour faire face aux situations d'urgence (chutes, accidents...) des protocoles d'actions, mis à disposition du personnel, sont appliqués. La directrice infirmière puéricultrice est toujours joignable aux heures d'ouverture de la structure, pour accompagner les équipes dans la prise de décision appropriée.
Si l'enfant présente une pathologie particulière, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé par la responsable et le médecin de crèche, en collaboration avec les parents et le médecin de l'enfant.

Le doudou

Les doudous sont à disposition des enfants. L'enfant ne doit pas passer par l'intermédiaire de l'adulte mais il doit savoir qu'il est capable de prendre son doudou seul. L'enfant est libre de son doudou (et de sa sucette) comme il veut. Subtilement, l'adulte va favoriser le lâcher prise par rapport au doudou. L'accès au doudou est un vrai bénéfice pour l'enfant.

Le travail de référence

Il a pour but de créer entre l'enfant et l'adulte référent un mode de relation privilégiée. Le travail de référence nécessite une attention très individualisée de la part de l'adulte référent.
Pourquoi : Pour permettre à l'enfant de trouver un point d'ancrage à son arrivée dans la structure, ce qui va lui donner une base de sécurité et qui par la suite, lui permettra de prendre son envol en dehors de son milieu familial, au milieu de ses copains.

4.3.4- L'enfant s'éveille...

Le Jeu, une activité essentielle

Tous les gestes quotidiens sont une source de découvertes pour l'enfant. L'éveil se fait tout au long de sa journée, par la communication avec les adultes et ses camarades et par le jeu.
A la crèche l'enfant joue : c'est sa principale activité.
Le jeu développe le langage, la sociabilité, la créativité et l'intelligence de l'enfant.

A travers le jeu, les enfants apprennent à vivre ensemble, à se découvrir, à se respecter, à s'entraider.
La journée est rythmée par des activités libres (dînette, animaux, voitures, poupées, jeux de construction...) et par des activités guidées que l'adulte propose à qui le désirent (dessins, collage, pâte à modeler, chansons, puzzle...). Toutes les activités proposées aux enfants visent à favoriser leur développement physique, affectif et cognitif ainsi que leur capacité à intégrer la collectivité. Les activités ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire mais être un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire. Elles doivent être libres et spontanées pour permettre à l'enfant de donner libre cours à son imagination, à ses découvertes .La durée est adaptée en fonction des réactions de groupe et de chaque enfant.
Les jeux moteurs ont également leur importance pour le développement physique et psychologique de l'enfant (toboggan, camions porteurs, jeux à tirer, balancelle, trampoline...).
Dans la crèche, les espaces dédiés aux jeux sont aménagés en fonction de l'âge des enfants.
Après les séances de jeux, les enfants sont invités à participer au rangement avec les adultes.

L'ACTIVITE AU QUOTIDIEN		
QUOI FAIRE ... AVEC LES « BEBES » ? (De la naissance à l'acquisition de la marche).	**QUOI FAIRE ... AVEC LES « MOYENS » ? (De la marche ou un bon quatre pattes à l'acquisition de la propreté).**	**QUOI FAIRE ... AVEC LES « GRANDS » ? (A partir de l'acquisition de la propreté).**
1-MOTRICITÉ LIBRE L'enfant doit pouvoir se mouvoir, bouger librement. L'enfant doit pouvoir acquérir ses positions par lui-même. Seul il découvre les tous débuts de l'autonomie: - Se découvrir soi sans l'intervention de l'adulte. - Découvrir ses capacités. - Acquérir de la confiance. - Développer des stratégies pour être bien. COIN TAPIS - Disposer des surfaces à escalader. - Mettre des supports pour les enfants qui cherchent à se mettre debout. TRANSAT : On utilise les transats et baby-relax pour le temps du repas, le temps de la digestion, si un bébé n'est pas à l'aise sur le tapis ou qu'il a besoin d'un changement de position.	1-L'EXPLORATION Le « moyen » n'arrête pas, il a une activité intense. Il apprend tout le temps en manipulant. Il s'éveille en explorant inlassablement son environnement. Il répète les gestes. Le « moyen » a besoin d'être confronté à une multitude d'explorations. Il observe, il expérimente, il teste .... Mettre en continu du matériel à manipuler. Laisser l'enfant manipuler seul : faire, défaire, commencer, interrompre, jeter, éparpiller, remplir, vider, déchirer, rouler, emboîter...Lui proposer la malle à découverte : boîtes de différentes formes, bâtons, cylindres, tissus...L'enfant doit pouvoir découvrir : le dedans, le dehors, le plein, le vide, le solide, le mou, le rugueux, le lisse, le séparé, le réuni...	1-LES ACTIVITES DIRIGEES Puzzles, mosaïques, encastrements, enfilages, lotos, histoires, imagiers, CD, lotos sonores, chansons, comptines, marionnettes...
2-REPERES STABLES Plus l'enfant est jeune, plus il lui importe de faire les mêmes choses, aux mêmes moments, dans les mêmes lieux et avec les mêmes personnes. Il faut donner des repères stables aux enfants : NOTION DE RITUELS.	2-MOTRICITE IMPORTANTE Le « moyen » n'arrête pas de bouger, il apprend en découvrant l'espace. Il faut le laisser évoluer le plus possible librement. Essayer de ne pas freiner les explorations et les performances nouvelles. Mettre des jeux où l'enfant peut ramper, grimper, escalader, se cacher, rouler, pousser, tirer...Proposer des parcours moteur où l'enfant évolue seul. Jeux de ballons,	2-LES ACTIVITESLIBRES Ballons, parcours moteurs, cerceaux, tunnels, vélos, bascules, jeux d'eau, graines, pâte à modeler, farine, découpage, crayons, feutres, peintures, craies, livres, déguisements

3-LE PORTAGE ET NOTION DE COOCOONING Il développe l'équilibre, la sécurité et la confiance en soi. Le portage avant et après la sieste est très important. Câliner en prenant régulièrement dans les bras répond aux besoins de sécurité des 'enfants.	3-AMBIANCE BRUYANTE C'est normal Les enfants de cet âge aiment faire du bruit, crier, taper...Ils apprennent. Privilégier les petits groupes.	3-JEUX D'IMITATION SYMBOLIQUES L'enfant se fait une place dans le monde des grands en rejouant ce qu'il a observé. En imitant, en essayant les attitudes des grands, l'enfant cherche est construit sa personnalité. LES COINS JEUX : poupées, déguisement, ferme, coiffure, voitures,dînette,établi,légodocteur...
4-AMBIANCE CALME	4-SECURITE PHYSIQUE C'est un risque tout ; il veut tout essayer, tout toucher, tout escalader, tout voir... ATTENTION : il n'appréhende pas encore les dangers. Dans toute situation où il y a danger : poser un interdit absolu en étant intransigeant.	4-LA SOCIALISATION : Apprendre à vivre ensemble et le respect des règles de vie Les adultes fixent les règles, elles sont stables et fermes : on range, on se lave les mains, on attend son tour, on ne jette pas les jouets, on ne se lève pas detable... Les jeux collectifs, premiers pas vers l'organisation sociale : rondes, chansons, jeuxdeballons...
	5-LE « NON » L'enfant a un grand désir de faire ce qu'il veut. C'est la phase d'opposition et de confrontation. Les interdits de l'adulte lui sont indispensables. Les limites lui donnent des repères, le guide et le sécurise. Poser un interdit absolu dans toutes les situations de violence faite à l'autre. Pas de flots de paroles, tenir bon et ne pas changer d'avis, une réponse ferme et cohérente.	5-L'AUTONOMIE Aider l'enfant à faire tout seul, au moment du déshabillage-habillage, au repas, dans les activités...On ne fait pas à la place de l'enfant pour faire plus vite. On ne dérange pas un enfant qui joue.
	6-BESOIN D'ETRE REGARDE ET D'ETRE COMPRIS Se mettre au milieu des enfants et les regarder, rester assis à table le plus possible et face à lui, manifester une grande présence par le regard, essayer de le comprendre à tout prix, verbaliser les manifestations de l'enfant pour qu'il se sente regardé et compris, parler avec clarté et de façon concise.	6-L'ACQUISITION DU LANGAGE On ne reprend pas l'enfant sur ses défauts de langage, il est en train d'apprendre à parler. Etre de bons modèles et donner l'exemple ; les progrès se feront par imitation automatiquement. Histoires, comptines, chansons, CD avec cris d'animaux ...
	7-IMITATION ENTRE ENFANTS Les enfants qui ne savent pas encore parler s'imitent pour pouvoir communiquer. A cet âge, à la crèche, les disputes naissent souvent de la frustration de ne pas pouvoir s'imiter : on essaie de doubler les jouets proposés car il suffit parfois de donner le même jouet pour que le conflit disparaisse.	7-BESOIN DE NE RIEN FAIRE L'enfant qui ne « fait rien » développe sa créativité et son autonomie, se découvre et acquière de la confiance en lui. Nous respectons le besoin de ne rien faire.

Événements festifs à la crèche et sorties

Les événements festifs sont organisés tout au long de l'année (carnaval, fête de fin d'année, kermesse...). Les parents sont associés à la préparation et au déroulement des fêtes. Ces fêtes sont l'occasion de rencontres entre les parents et les professionnels.

Les enfants peuvent être amenés à participer aux sorties organisées par la crèche : balades au parc de loisirs, au centre commercial, à la salle polyvalente (spectacle). Les promenades stimulent l'éveil de l'enfant par la découverte du monde extérieur. Elles sont établies de façon ponctuelle en fonction de la météo et de la disponibilité du personnel par rapport à l'encadrement (1 adulte pour 2 enfants). Les parents sont informés en amont des sorties et de leur organisation.

Les anniversaires des enfants du service des grands sont également fêtés à la crèche. A cette occasion, les parents qui le souhaitent peuvent fournir gâteau (acheté dans le commerce et sous emballage) et autre friandises adaptées aux jeunes enfants. Ils sont les bienvenus à la fête.

4.4- Les modalités d'accueil spécifiques

4.4.1- Les modalités d'accompagnement et d'accueil d'un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique

La ville d'Opio concourt à l'intégration sociale des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Les parents et/ou les enfants en situation de handicap sont prioritaires pour avoir une place en crèche, à condition que la forme du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. La crèche municipale n'est pas un établissement de soins (de thérapie ou de rééducation), mais un lieu d'éveil et de socialisation qui accueille les enfants présentant un handicap en complément des structures médico-sociales extérieures.

Pour chaque enfant présentant un handicap et/ou une maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les parents, le médecin de la famille et le médecin rattaché à l'établissement afin de sécuriser au maximum les conditions d'accueil.

Un temps d'accueil est adapté à chaque type de situation. Des réunions de concertation et de synthèse sont organisées avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge afin de suivre l'adaptation, l'intégration et l'évolution de l'enfant dans son environnement quotidien.

4.4.2- Les modalités d'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence est un accueil exceptionnel, limité dans le temps pour faire face aux situations d'urgence (drame familial, placement de l'enfant au titre de la protection de l'enfance, etc.). La période d'adaptation est parfois impossible à mettre en place et l'enfant est accueilli en urgence.

4.3.3- Les actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle

Le multi accueil se situe à côté de l'école maternelle et profite de cette proximité pour familiariser tout au long de l'année les enfants qui seront scolarisés à leur future école.

Nous utilisons la bibliothèque de l'école, nous organisons les fêtes avec les familles dans la cantine de l'école.

Avec la directrice de l'école maternelle, nous mettons en place en juin une visite de l'école maternelle. Les enfants de la crèche sont accueillis et accompagnés par les enfants de l'école maternelle durant la visite. Ils assistent à un moment de récréation et mangent à la cantine.

5-Compétences professionnelles mobilisées

5.1- L'organisation du personnel

5.1.1- Descriptif de l'équipe : qualification, statut, nombre, missions.

Une équipe pluridisciplinaire est mobilisée au quotidien dans la crèche pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants.

PERSONNEL	QUALIFICATION	STATUT	ETP
RESPONSABLE	Infirmière Puéricultrice	Directrice	1
ENCADREMENT DES ENFANTS	Auxiliaire de Puériculture	Accueillante familles/enfants	4.3
	Sans diplôme ou CAP Petite Enfance	Accueillante familles/enfants	1.8
ENTRETIEN LINGE/LOCAUX	Agent technique	Agent responsable de l'entretien des locaux et du linge	1
CUISINE	Agent technique	Agent responsable de la cuisine	1

Voici leurs missions :

Directrice d'établissement (Puéricultrice, infirmière diplômée d'état)

- ✓ Diriger la crèche municipale.
- ✓ Garantir la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants.
- ✓ Développer un accompagnement et une relation de qualité avec les familles.
- ✓ Manager une équipe pluridisciplinaire autour du projet d'établissement.
- ✓ Accompagner l'évolution de la structure dans le cadre de la politique de la petite enfance.
- ✓ Participer à la vie du service Petite Enfance et à la recherche de l'amélioration et de l'optimisation des services rendus.
- ✓ Veiller à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ou d'une affection nécessitant des soins
- ✓ Participer à la mise en place et à l'application des protocoles d'urgence et de prévention
- ✓ Collaborer à une dynamique de travail de l'équipe autour du projet d'établissement.

Auxiliaire de Puériculture diplômée d'état/ Agent Petite Enfance (CAP petite enfance)

- ✓ Assurer un accueil de qualité pour les enfants et leur famille.
- ✓ Prodiguer des soins quotidiens d'hygiène à l'enfant et créer un climat de confiance et de sécurité autour de lui.

- ✓ Mettre en place des activités d'éveil favorisant le développement psychomoteur, l'autonomie et l'épanouissement des enfants.
- ✓ Appliquer les différents protocoles d'hygiène et de sécurité.
- ✓ Participer aux tâches d'entretien des lieux de vie réservés aux enfants.

Agent technique responsable de l'entretien des locaux et du linge

- ✓ Entretenir et nettoyer les locaux et le matériel.
- ✓ Entretenir le linge.
- ✓ Aider à l'accueil et à la surveillance des enfants.
- ✓ Aider aux repas.

Agent technique responsable de la cuisine

- ✓ Elaborer avec la directrice les menus hebdomadaires.
- ✓ Réaliser le repas du midi et le goûter afin d'offrir aux enfants une alimentation saine, variée, équilibrée, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Médecin de crèche (vacation de 8 heures par an)

- ✓ Veiller à l'application des mesures d'hygiène générale, particulière (en cas d'épidémie) et préventive.
- ✓ Définir les protocoles d'action dans les situations d'urgence.
- ✓ Assurer les admissions des enfants de moins de 4 mois et des enfants présentant un handicap, une maladie chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement.
- ✓ Participer à la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
- ✓ Etre consulté en cas de maladie contagieuse d'un enfant et du personnel ou pour tout accident survenu au sein de la crèche.
- ✓ Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.

Psychologue (vacation de 12 heures par an)

- ✓ Soutenir les professionnels dans leur réflexion sur les pratiques professionnelles
- ✓ Repérer les enfants en difficulté ou présentant des troubles de comportement et proposer des dispositifs d'aide.

5.1.2- Modalités de coordination interne et externe

Modalités de coordination interne :

- Mise en place de cahier de transmissions dans chaque service pour le personnel.
- Tableau d'affichage dans la salle du personnel.
- Mise à disposition au personnel et au public des règlements : projet d'établissement, règlement de fonctionnement, protocoles de santé, consignes de sécurité.

Modalités de coordination externe :

- La directrice de la structure est en lien direct avec le maire et l'élu chargé de la jeunesse et des sports, la directrice générale des services, les services administratifs et tous les services communaux ayant un lien avec l'activité de la structure.
- Des réunions sont organisées concernant les bilans et la gestion de la structure.

5.1.3- Organisation des temps de professionnalisation

L'analyse de pratiques

L'équipe bénéficie du soutien d'une psychologue qui intervient 4 fois par an (12 heures).

A chacune de ses interventions, elle pratique un temps d'observation en journée dans les services d'enfants suivi d'un temps d'analyse de pratiques avec tout le personnel en réunion du soir.

Avec son aide, les professionnels se questionnent sur leur positionnement et leurs pratiques. Echanger sur des situations vécues, des difficultés parfois permet de prendre du recul, de rester plus objectifs.

L'analyse de pratiques favorise la cohérence d'équipe.

La formation continue

Au-delà d'être un droit, la formation est une nécessité. Dans le domaine social où les pédagogies, les regards sur l'enfant et la famille, la société évoluent perpétuellement, il est de notre mission de nous former tout au long de notre carrière.

Pour actualiser ses connaissances, se conforter mais aussi se questionner sur ses actions, la formation est un outil indispensable à tout professionnel qui favorisera la qualité de l'accompagnement proposé aux familles et aux enfants.

Les formations individuelles :

Dans le cadre du plan de formation, chaque professionnel peut partir en formation sur un thème permettant d'améliorer la maîtrise du poste, de mieux connaître la réglementation en cours. La formation permet d'approfondir les réflexions et projets d'équipe où les apports reçus sont partagés.

Les formations collectives :

Elles renforcent le travail d'équipe, les liens et favorisent une dynamique et une cohérence dans l'accompagnement des enfants et des familles.

L'ensemble du personnel bénéficie d'apports théoriques lors de réunions organisées en interne par la directrice, la psychologue, le médecin référent et/ou tout autre intervenant spécialisé sur des thèmes en lien avec la petite enfance.

5.1.4- Intégration et suivi des stagiaires

Dans le cadre de l'accompagnement de jeunes dans leur scolarité et d'adultes en reconversion, la commune accueille dans la crèche des stagiaires en observation, en réorientation ou inscrits dans un parcours qualifiant auprès d'organismes de certification et d'écoles de formation aux métiers de la petite enfance. Les professionnels municipaux les accompagnent dans la construction de leur projet professionnel et les aident à acquérir des techniques et savoirs de base pour travailler auprès des enfants.

5.2- Le recours à des intervenants extérieurs

5.2.1-Au niveau sanitaire

- La crèche a fait appel à un ingénieur Conseil en sécurité et hygiène alimentaire qui a fait un audit qualité en cuisine. Cet intervenant reste disponible pour toute question d'hygiène et sécurité alimentaire.

- Nous avons un contrat de suivi en hygiène alimentaire avec un laboratoire spécialisé qui effectue des analyses microbiologiques (eau + repas) 3 fois par an.
- Le médecin référent de la crèche effectue des réunions d'informations et des actions d'éducation et de prévention à la santé auprès du personnel (8 heures par an).

5.2.2-Au niveau psychologique

L'équipe bénéficie du soutien d'une psychologue (12 heures par an). Elle effectue des observations de terrain et anime des réunions d'analyse de pratiques où les professionnels se questionnent sur leurs positionnements.

6-Définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement

Pour les parents qui confient leur enfant, la crèche est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de partage. Les professionnelles de la petite enfance, attentives à ne pas dessaisir les parents de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités à l'égard de leur enfant, construisent avec chaque parent au fil du temps une relation de coéducation qui induit un rôle d'accompagnement à la fonction parentale.

La communication entre professionnels et parents se construit autour de l'enfant dans un climat cordial et de confiance.

La présence et la participation des parents sont toujours souhaitées lors des fêtes organisées par la crèche ou lors des sorties.

Un cahier de vie (ou de liaison) rempli par les équipes et les parents (et parfois les enfants) retrace les activités quotidiennes et les événements particuliers de la vie de l'enfant. Il témoigne de l'évolution de l'enfant au fil des mois et constitue un véritable lien entre la maison et la crèche ce qui favorise une prise en charge harmonieuse de l'enfant.

Des réunions collectives d'information en début d'année sont proposées aux familles. En général, elles ont lieu en soirée. Ce sont des moments d'échanges constructifs, des temps de réflexion et de partage d'expérience importants.

Dans le hall de la crèche, des espaces d'affichage sont dédiés aux parents pour les informer sur l'actualité de la structure, mais aussi sur l'actualité sanitaire et sociale et les grandes campagnes de prévention nationales.

Les parents sont les bienvenus, à tout moment de la journée. Ceux qui le souhaitent peuvent passer une journée à la crèche.

Les mamans qui allaitent peuvent venir à la crèche nourrir leur enfant.

7-Modalités des relations avec les organismes extérieurs

La commune se mobilise avec des moyens financiers conséquents pour faire fonctionner sa crèche.

L'Etat et le département concourent efficacement aux côtés des familles pour soutenir le service public municipal de la petite enfance. La Caisse nationale d'allocations familiales et la CAF des Alpes Maritimes financent la Ville au titre de la prestation du service unique.

Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes au titre de sa compétence obligatoire de protection maternelle et infantile (PMI) et d'aide sociale à l'enfance (ASE) a agréé la structure et contrôle l'application des normes de la petite enfance.

Les professionnels de la crèche travaillent (si nécessaire) avec les partenaires:

- de l'éducation nationale : au travers du projet de transition avec l'école maternelle et la mutualisation de moyens matériels (prêt de livres, utilisation ponctuel le de la cantine pour les fêtes...),
- du CAMPS,
- du CMPP,
- les services et équipements municipaux sur différents projets autour du jeune enfant,
- de la CASA (communauté d'agglomérations de Sophia Antipolis) : bibliobus, spectacles...

8-Modalités de suivi du projet pédagogique

Ce projet est voué à évoluer en fonction des demandes formulées et du fonctionnement réel. Il est le support à une pratique professionnelle qui est sans cesse en évolution et doit donc faire l'objet d'évaluations régulières. Notre principal objectif est de permettre à l'enfant de s'épanouir et de pouvoir développer ses compétences et ses potentialités dans un environnement stable, bienveillant et sécurisant. La collectivité est souvent source de contraintes pour l'enfant et sa famille. C'est pourquoi nous nous s'efforçons de porter une attention individualisée à chacun. L'écoute et l'accueil sont nos préoccupations permanentes. La garantie de ce projet ne saurait être dissociée d'une reconnaissance et d'un soutien de nos partenaires, ainsi que du soutien des familles qui sont elles aussi nos « partenaires ».
Le projet d'établissement est à la disposition des parents et nous souhaitons qu'il soit un support pour dialoguer ensemble.
Son suivi est assuré conjointement par le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales.
Les modifications (personnel, locaux, modulation de l'agrément...) l'impactant feront l'objet d'un avenant ou d'une mise à jour et devront être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur par la responsable de la structure au Conseil départemental et à la Caisse d'Allocations Familiales pour signature.
Ce document est établi en triple exemplaires :

- un pour le Conseil Départemental
- un pour la Caisse d'Allocations Familiales
- un à conserver par la structure

La responsable de la structure
Madame Isabelle Zaccuri

Le maire d'Opio
Monsieur Thierry OCCELLI

MAIRIE DE OPIO 06650

DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
DATE
CACHET 19 OCT. 2016
SERVICE
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE
SIGNATURE

Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Responsable de la section des modes d'accueil du jeune enfant

Dr Marie-Agnès GRINNEISER

DOCUMENT VISE PAR LA CAF
DATE 4/11/16
CACHET
SERVICE
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE
SIGNATURE

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
Pôle d'Interventions Sociales Ouest
660, allée des Terriers
06600 ANTIBES
Anne-Marie ZALTRON
Responsable du Pôle d'Interventions Sociales Ouest